

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉN° 2014 / 6622

instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLENEUVE-LE-ROI à compter du 1^{er} mars 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne et notamment son article 16 ;

VU l'arrêté DRCT/4 n°2011/2166 du 30 juin 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLENEUVE-LE-ROI à compter du 1^{er} mars 2012 ;

Vu l'avis du Maire en date du 5 août 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> - L'arrêté DRCT/4 n°2011/2166 du 30 juin 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de VILLENEUVE-LE-ROI est abrogé à compter du 1^{er} mars 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, les électeurs de la commune de VILLENEUVE-LE-ROI sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

· .../...

Canton nº 15 (Orly)

- Bureau n°1 Hôtel de Ville Place de la Vieille Eglise
- Bureau n°2 Maternelle Cités Unies rue Henri Dunant
- Bureau n°3 Groupe Scolaire Haut-Pays 154 avenue de la République
- Bureau n°4 Groupe Scolaire Haut-Pays 154 avenue de la République
- Bureau n°5 Groupe Scolaire Paul Painlevé 118 rue Paul Painlevé
- Bureau n°6 Groupe Scolaire Paul Painlevé 118 rue Paul Painlevé
- Bureau n°7 Ecole Jules Ferry 26 rue des Tilleuls
- Bureau n°8 Ecole Jules Ferry 26 rue des Tilleuls
- Bureau n°9 Ecole Jules Ferry 26 rue des Tilleuls
- Bureau n°10 Groupe Scolaire Paul Bert 63 rue Paul Bert
- Bureau n°11 Groupe Scolaire Paul Bert 63 rue Paul Bert
- Bureau n°12 Ecole Jules Ferry 26 rue des Tilleuls

<u>Article 3</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Hôtel de Ville, Place de la Vieille Eglise

- <u>Article 4</u> Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Villeneuve-le-Roi et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2015.
- <u>Article 5 -</u> Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires * (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.
- <u>Article 7</u> Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.
- <u>Article 8</u> Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 2 7 AOUT 2014

Pour le Préfet et par délégation,

Christian ROCK

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Amaud GUYADER

BUREAU DE VOTE N°1

Adresse: HOTEL DE VILLE - place de la Vieille Eglise

Rue de l'ABBAYE - Bat A et B

Rue Guillaume DU VAIR

Rue Charles NOEL – Bat C D E F G

Voie NORMANDE - Bat H I

Rue RAGUET LEPINE - Bat J K L M N O

Cours de VERDUN – tronçon compris entre le carrefour Cours de Verdun, avenue du 8 mai 1945 et le carrefour Cours de Verdun, avenue Carnot

Le Maire Didier GONZALES

BUREAU DE VOTE N°2

Adresse: MATERNELLE CITES UNIES - Rue Henri Dunant

Rue BALU

Avenue CARNOT – coté pair 80 à fin – coté impair 83 à fin

Rue Eugène CHAUDERON

Rue CONDORCET

Carrefour de la CROIX ROUGE

Parc Henri DUNANT

Rue Henri DUNANT

Place de la GRANDE FONTAINE

Rue Edouard HALLE

Rue Georges HERVIER

Rue de JOUY

Avenue LEBLANC BARBEDIENNE

Place LEBLANC BARBEDIENNE

Rue Henri LUSSEAU

Rue de la MAIRIE

Rue MASCAUX

Rue Raymond ML

Rue Louis MOREAU

Avenue Paul PAINLEVE - coté pair 160 à fin -coté impair 139 à fin

Place de la PIERRE AU LAIT

Rue du PONT

Rue SAINT MARTIN -coté pair 2 à 32 - coté impair 1 à 35

Rue Roger SALENGRO -coté pair 2 à 8 - coté impair 1 à 9

Place de la VIEILLE EGLISE



BUREAU DE VOTE N°3

Adresse: GROUPE SCOLAIRE HAUT PAYS - 154 Avenue de la République

Rue AMPERE

Sentier de l'ABBE BARANGER

Impasse des BRICAILLONS

Rue de la BRIQUETTERIE

Chemin de la BUTTE

Rue Albert CAMUS

Rue de la CHAUMIERE

Route de CHOISY

Voie du CLUSEAU

Place Paul CSERY

Sentier du CUL FROID

Rue Pierre CURIE

Rue des GILLETAINS

Sentier des GILLETAINS

Chemin du GRAND GODET

Chemin de la GRUSIE

Rue des JARDINS NORMANDS

Chemin du NOUVEAU CIMETIERE

Rue Charles NUNGESSER

Route d'ORLY

Place Marcel PAUL

Impasse du PETIT VILLAGE

Rue de la PREVOYANTE

Rue du Colonel ROZANOFF

Rue SAINT MARTIN - coté pair 34 à fin - coté impair 37 à fin

Rue SOWETO

Allée de la TREILLE

Rue des TUILOTS

Chemin des VIGNES

Cours de VERDUN - coté pair 14 à fin - coté impair 13 à fin

Le Maire Didier GONZALES

BUREAU DE VOTE Nº4

Adresse: GROUPE SCOLAIRE HAUT PAYS - 154 Avenue de la République

Voie d'ATHIS

Le 13/08/2014

Allée BEAUSEJOUR

Allée de BELLEVUE

Chemin du CHALLOY

Rue du CLOS DU MONTAULT

Rue CONSTANCE

Rue DOMINIQUE

Allée des ECOLES

Rue FEUILLET CHAMPION

Rue du Maréchal FOCH

Rue Anatole France – coté pair 2 à 12 – coté impair 1 à 9

Avenue Victor HUGO - coté pair 40 à fin - coté impair 61 à fin

Rue du 8 MAI 1945

Rue Henri LAIRE

Rue LAMARTINE

Allée de la MAIRIE

Rue du Maréchal MAUNOURY

Voie de MONS

Chemin des MOTTEUX

Rue du NOUVELET

Allée des NOYERS

Rue Camille PELLETAN - coté pair 2 à 28 - coté impair 1 à 17

Chemin des PETITS FOSSES

Allée des PIERRIERES

Rue des PIERRIERES

Allée RASPAIL

Rue Ernest RENAN

Avenue de la REPUBLIQUE – coté pair 30 à fin – coté impair 49 à fin

Villa REPUBLIQUE

Rue du Docteur ROUX

Sentier RURAL 30

Sentier RURAL 31

Sentier RURAL 32

Sentier RURAL 37

Sentier RURAL 40

Rue du SAINTOT

Rue Roger SALENGRO - coté pair 10 à fin - coté impair 11 à fin

Allée SAUTET CHATELLIER

Rue Robert SHUMANN

Allée SUZANNE

Cours de VERDUN - coté pair 2 à 12 - coté impair 1 à 11

Allée VOLTAIRE

Rue VOLTAIRE

Rue Serge VOYER

Voie NORMANDE – coté pair 10 à fin – coté impaire 1 à fin



BUREAU DE VOTE N°5

Adresse: GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE - 118 rue Paul Painlevé

Avenue Nicos BELLOYANIS

Avenue du Docteur CALMETTE

Avenue CARNOT - coté pair 2 à 78 - coté impair 1 à 81

Rue des CERISIERS

Avenue de la FAISANDERIE

Rue Anatole FRANCE – coté pair 14 à fin – coté impair 11 à fin

Place Amédée SOUPAULT

Place GOUNOD

Place Louis JACQUART

Place MOLIERE

Rue Jean MOULIN

Rue Eugène NICOT

Avenue Paul PAINLEVE - coté pair 80 à 158 - coté impair 71 à 137

Avenue PASTEUR - coté pair 38 à fin - coté impair 43 à fin

Rue Camille PELLETAN – coté pair 30 à fin – coté impair 19 à fin

Rue POMPADOUR

Place Albert SARRAULT

Place Léon SAXEL

Rue Maurice TINSEAU

Rue Serge VOYER - coté pair 34 à fin - coté impair 31 à fin



BUREAU DE VOTE Nº6

Adresse: GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE - 118 rue Paul Painlevé

Rue Edouard BRANLY

Rue de la CONCORDE

Avenue du COTEAU

Rue du Maréchal GALLIENI

Rue de l'abbé GREGOIRE

Rue HENRI IV

Rue Louis JARRIGE

Avenue du Maréchal LECLERC

Rue MOLIERE

Rue de la PAIX

Rue du REGENT

Avenue du ROLE

Avenue du ROLE PROLONGEE

Rue Jean SACARD

Voie de SEINE

Rue VIVIANI

Le Maire Didier GONZALES

de Mann

BUREAU DE VOTE N°7

Adresse: ECOLE JULES FERRY - 26 rue des Tilleuls

Passage Paul BARROU

Place CHARLEMAGNE

Rue de la COMMUNE DE PARIS

Rue du Général de GAULLE – coté pair 24 à fin – coté impair 1 à 41

Avenue Paul DOUMER

Place des FRERES LUMIERE

Avenue PASTEUR -- coté pair 2 à 36 -- coté impair 1 à 41

Rue Gabriel PERI

Rue Marcel RISSER

Avenue du Maréchal de TURENNE - 2 et 4

Le Maire Didier GONZALES

Tal de Man

BUREAU DE VOTE N°8

Adresse: ECOLE JULES FERRY - 26 rue des Tilleuls

Rue des CANOTIERS

Place Jeanne d'ARC

Rue Jeanne d'ARC

Rue du Général de GAULLE - coté pair 2 à 22 - coté impair 1 à 25

Rue de la GARE

Avenue Henri GILBERT

Rue des JARDINS

Rue de LAON

Rue Eugénie LE GUILLERNIC

Rue de MONTGERON

Rue d'ORLEANS

Rue PETITE

Avenue de l'Amiral HAMELIN

Avenue PARMENTIER

Avenue Jean JAURES

Avenue du Maréchal de TURENNE – coté pair 6 à 22 – coté impair 1 à 27

Le 13/08/2014

L e 13/08/2014

BUREAU DE VOTE Nº9

Adresse: ECOLE JULES FERRY - 26 rue des Tilleuls

Rue ALICE

Place Louis BARTHOU

Place de l'abbé BONIN

Avenue des CAPUCINES

Avenue du CLOS

Rue Maurice GUNSBOURG

Avenue Victor HUGO - coté pair 2 à 38 - coté impair 1 à 59

Avenue du Maréchal JOFFRE

Rue du Maréchal LYAUTEY

Allée des MARGUERITES

Avenue des MARGUERITES

Rue Guy MOCQUET

Avenue des MYOSOTIS

Rue des PERVENCHES

Avenue de la REPUBLIQUE - coté pair 2 à 28 - coté impair 1 à 47

Place de la REPUBLIQUE

Avenue des ROSIERS

Avenue des VIOLETTES

Avenue Aristide BRIAND

Rue Jules FERRY Rue de l'EGALITE Rue KLEBER Rue MORIN

BUREAU DE VOTE Nº10

Adresse: GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT - 63 rue Paul BERT

Chemin du BATELAGE

Rue BERGER

Rue du Colonel BROSSOLETTE

Avenue de la CARELLE

Rue des CARRIERRES MORILLON

Allée des FLEURS

Avenue de la FONTAINE

Avenue GAMBETTA

Voie de la GRAVIERE

Avenue de la HAUTE SEINE

Rue HENRIOT

Impasse Albert LARME

Rue Albert LARME

Chemin LATERAL

Avenue LE FOLL - coté pair 14 à fin - coté impaire 39 à fin

Lycée d'Etat Georges Brassens avenue LE FOLL

Rue Pierre LOTI

Chemin des MARINIERS

Rue MENARD

Rue du NORD

Rue Charles PERRAULT

Rue des DARSES

Avenue de la PIERREFITTE

Rue des PRIMEVERES

Rue Alexandre RIBOT

Rue Edmond ROSTAND

Rue de la SABLIERE

Rue Jean-Pierre TIMBAUD

Avenue du VAL D'ABLON

Rue Gaston VAN WEDDINGEN

Rue des VŒUX SAINT GEORGES

Rue Jean WEBER

Résidence de la FRESNAIE

Cité PAUL BERT

62 rue Paul Bert BT H

64 rue Paul Bert BT F

65 rue Paul Bert BT A

65 bis rue Paul Bert BT B

Le 13/08/2014

BUREAU DE VOTE Nº11

Adresse: GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT - 63 rue Paul BERT

Rue BENARD

Rue Charles BERNARD

Rue Paul BERT - coté pair 2 à 60 - coté impair 1 à 63

Rue Paul BERT - coté pair 66 à fin - coté impair 73 à fin

Rue du BOIS

Avenue du FRONT DE SEINE - coté pair 2 à 74

Avenue du FRONT DE SEINE - coté pair 78 à fin

Impasse Marcel CACHIN

Impasse Jeanne D'ARC

Rue Raoul DELATTRE

Rue DESRUES

Rue FERRER

Quai de HALAGE

Avenue LE FOLL - coté pair 2 à 12 - coté impair 1 à 37

Rue de la MARINE

Fouilles MORILLON

Rue de la MUTUALITE

Rue Honoré OURSEL

Rue de la PLAINE BASSE

Rue Jean POULMARCH

Villa SAINT GEORGES

Rue Amédée SIMON

Cité Paul BERT 67 rue Paul Bert BT C

69 rue Paul Bert BT D

71 rue Paul Bert BT E

71 bis rue Paul Bert BT I

76 Avenue du Front de Seine BT G

Rue du Parc - 1 et 3

Le Maire Didier GONZALES

BUREAU DE VOTE N°12

Adresse: ECOLE JULES FERRY - 26 RUE DES TILLEULS

Rue du Docteur AGEORGES

Rue Hippolyte CAILLAT

Rue du Colonel FABIEN

Place de la GARE

Place Martin LUTHER KING

Rue du MARCHE

Avenue Paul PAINLEVE - coté pair 2 à 22 - coté impair 1 à 9

Avenue Paul PAINLEVE – coté pair 24 à 78 – coté impair 21 à 69

Avenue POINCARE

Rue Jean Jacques ROUSSEAU

Rue de STALINGRAD

Rue des TILLEULS

Avenue Paul VAILLANT COUTURIER

Villa du GRAND CONDE

Villa MICHEL ANGE

Villa Antoine BOURDELLE

Avenue du Maréchal de Turenne 24 à 44

Le Maire
Didier GONZALES

Didier GONZALES